

DE : Madame Pascale Déry
Ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Le 18 juin 2026

Monsieur Donald Martel
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

TITRE : Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre : soutien à l'agriculture durable, à la biodiversité et au rétablissement de la perchaude

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le lac Saint-Pierre, qui touche quatre régions administratives, soit Centre-du-Québec, Montérégie, Lanaudière et Mauricie, constitue un milieu exceptionnel reconnu comme région de biosphère par l'UNESCO et comme zone humide d'importance internationale selon la Convention de Ramsar. Dans sa plaine inondable, des activités humaines exercent une pression depuis plusieurs décennies, notamment l'agriculture, dont l'évolution des pratiques a transformé ce milieu sensible et a engendré des pertes d'habitats fauniques. La mauvaise qualité de l'eau des tributaires a également de nombreuses répercussions sur l'écosystème.

Les cultures annuelles (maïs et soya) pratiquées dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre, sur un total d'environ 4 500 hectares, ont été identifiées comme un facteur déterminant de la perte d'habitat pour de nombreuses espèces fauniques qui ont subi un déclin, dont la perchaude, le grand brochet et les oiseaux champêtres. Cette situation a mené à l'imposition par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'un moratoire sur la pêche commerciale et récréative à la perchaude en 2012.

En 2013, la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre (SIALSP), portée conjointement par le MELCCFP et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), a été déployée de concert avec les acteurs du milieu. La SIALSP vise à améliorer l'état de santé du lac Saint-Pierre tout en favorisant la pratique d'une agriculture durable. Elle n'est encadrée par aucune disposition législative spécifique.

Deux volets découlant de la SIALSP ont été mis en place en 2018 dans le cadre de la mesure budgétaire pour la conservation du lac Saint-Pierre, soit :

- le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, administré par la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec, soutenait des projets de restauration d'habitats et d'amélioration de la qualité de l'eau;
- le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre (Pôle d'expertise) avait pour mandat de proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale favorisant la mise en place d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre et soutenant la restauration de milieux prioritaires.

Le 4 mai 2022, lors du renouvellement du moratoire sur la pêche commerciale et sportive à la perchaude, le MELCCFP et le MAPAQ ont annoncé par communiqué de presse leur intention de développer un plan d'action afin d'accélérer la mise en œuvre des diverses mesures essentielles à la restauration de l'écosystème.

En 2024, le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre a pris fin et le Pôle d'expertise a publié ses recommandations pour mettre en place une agriculture durable et pour réhabiliter et mieux protéger les milieux naturels. Ces dernières ont jeté les bases d'une démarche de concertation avec les acteurs du territoire du lac Saint-Pierre et inspiré le développement du Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP assorti d'un cadre financier. Certains volets de la démarche ont pu être réalisés à partir de l'année financière 2025-2026 par le versement de sommes déjà approuvées. Le présent mémoire vise le Plan d'action de la SIALSP pour la période 2026-2027 à 2030-2031.

2- Raison d'être de l'intervention

En l'absence d'amélioration significative du stock de perchaude, le moratoire a été reconduit en 2017 et 2022. De nouvelles restrictions à la pêche sont entrées en vigueur en avril 2026 pour le grand brochet et les dorés. Le déclin de plusieurs espèces de poissons représente un symptôme d'un milieu détérioré. Pour conserver la biodiversité et les usages du lac Saint-Pierre, il est nécessaire d'accélérer le déploiement d'actions en soutenant sans délai l'adoption de pratiques agricoles durables et la restauration de milieux prioritaires à l'échelle de son littoral et de ses bassins versants, sans compromettre l'usage agricole qui sera maintenu sur le territoire. Il s'agit d'un défi sociétal structurant, nécessitant la collaboration entre les acteurs et qui interpelle directement l'action gouvernementale. C'est pour répondre à cet enjeu que le Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP a été développé.

3- Objectifs poursuivis

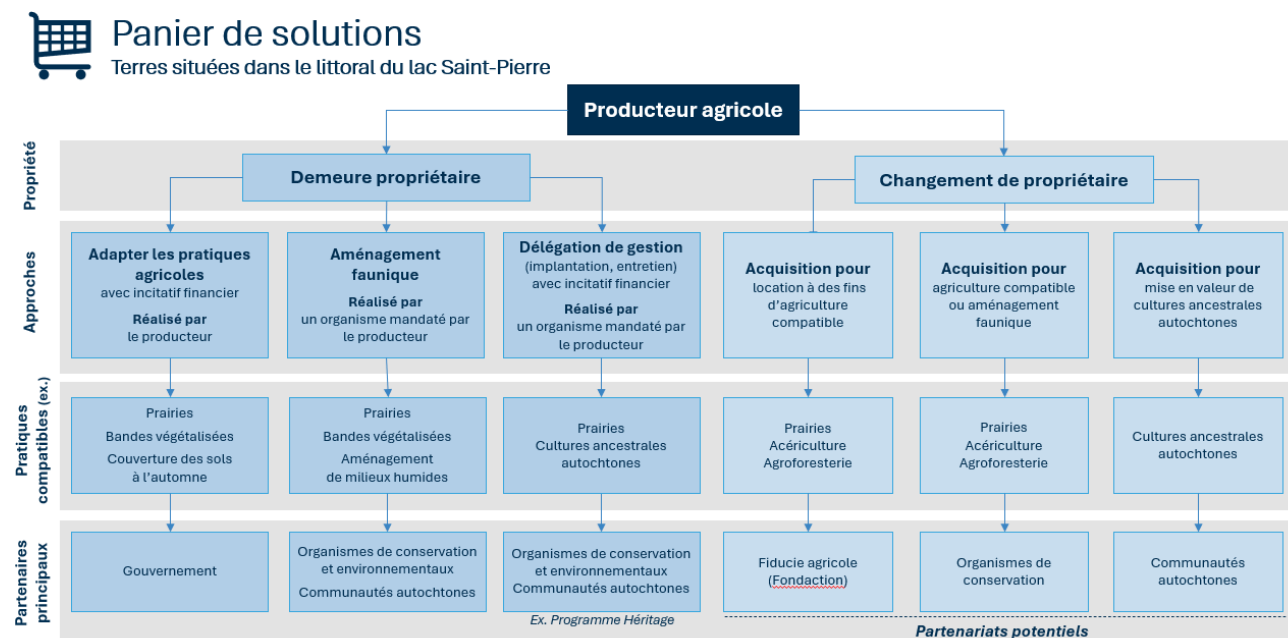
L'objectif du Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP est de soutenir la transition vers une agriculture compatible avec l'écosystème du lac Saint-Pierre ainsi que la protection des milieux naturels, tout en générant des retombées environnementales, fauniques et culturelles. Le soutien financier gouvernemental vise à assurer, dès 2026, un accompagnement personnalisé et adapté pour les producteurs agricoles de la plaine inondable du lac Saint-Pierre ainsi qu'un soutien pour les actions des organismes environnementaux et des Premières Nations. Le plan d'action permettra l'application de pratiques agricoles durables, de rétablir des habitats fauniques fonctionnels, d'améliorer la qualité de l'eau et de soutenir le rétablissement des espèces fauniques en déclin.

4- Proposition

Le Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP comporte un panier de solutions qui sera mis à la disposition des acteurs du territoire selon une stratégie de déploiement spécifique à la situation particulière du lac Saint-Pierre.

À la suite de la publication des recommandations du Pôle d'expertise, le MELCCFP et le MAPAQ ont développé, en concertation avec les acteurs du milieu, un panier de solutions adaptées, destiné aux producteurs agricoles et aux acteurs du territoire du lac Saint-Pierre. Il sera proposé sur une base volontaire aux producteurs agricoles ainsi qu'aux intervenants des secteurs agricoles, environnementaux, municipaux et les Premières Nations, afin de permettre d'adapter progressivement les pratiques et de déployer des efforts de restauration de milieux prioritaires jusqu'à l'année financière 2030-2031. Le contenu du panier de solutions se veut complémentaire aux initiatives existantes en matière de conservation de la biodiversité et de soutien à la mise en place de pratiques agroenvironnementales.

Le panier de solutions proposé est constitué de différentes options, selon que le producteur agricole souhaite demeurer ou non propriétaire. Les options comprennent l'adaptation des pratiques agroenvironnementales par le producteur (ex. prairies, bandes végétalisées et couvertures des sols à l'automne et l'hiver), la réalisation d'aménagements environnementaux et fauniques (ex. milieux humides), la délégation de la gestion de prairies ou de cultures ancestrales autochtones (ex. foin d'odeur mis en place en partenariat avec les Premières Nations) ainsi que l'acquisition de terres par la fiducie agricole Fondation à des fins d'implantation de pratiques agricoles compatibles avec l'écosystème (ex. cultures ancestrales autochtones, prairies, acériculture, agroforesterie). La mise en œuvre des différentes options sur le terrain pourra s'appuyer sur des partenariats avec des acteurs environnementaux, agricoles, autochtones et gouvernementaux, selon le choix des producteurs agricoles.



Le Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP comprend huit volets d'intervention, qui permettraient de soutenir la mise en œuvre du panier de solutions et d'en évaluer les bénéfices. Les volets 1 à 4 seraient coordonnés par le MELCCFP, et le MAPAQ assurerait la coordination des volets 5 à 8 :

1. Soutien aux initiatives de conservation et de restauration d'habitats fauniques

Une entente visant à poursuivre la collaboration avec la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec a été signée en février 2026. Elle vise à soutenir financièrement les porteurs d'initiatives volontaires de conservation et de restauration de milieux naturels et d'habitats fauniques au cours des exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Cette entente pourrait être prolongée pour la période 2027-2028 à 2030-2031 pour poursuivre les actions de restauration dans le cadre du Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP;

2. Soutien à l'implantation de prairies permanentes

Soutenir la mise en œuvre du Programme Héritage développé par Canards Illimités Canada (CIC). Ce programme vise l'implantation et l'entretien de prairies permanentes sur les parties les plus basses des terres agricoles du littoral au cours de la période 2026-2027 à 2030-2031. Le financement servirait aux démarches de signature d'ententes entre CIC et les producteurs agricoles, à la location des terres, à l'implantation des prairies permanentes et à leur entretien. Les propriétaires de terres seraient invités à participer au programme sur une base volontaire;

3. Évaluation de l'efficacité du plan d'action

Mise en œuvre du Programme de suivi de l'état de la zone littorale du lac Saint-Pierre afin de suivre le déploiement des interventions prévues dans le plan d'action et de mesurer leurs bénéfices environnementaux et fauniques. Des sommes sont prévues annuellement pour soutenir les activités de suivi par le MELCCFP, le MAPAQ et leurs partenaires, notamment ceux du milieu universitaire;

4. Mise en œuvre d'une stratégie de déploiement du panier de solutions

Mise en œuvre d'une structure de gouvernance permettant le déploiement efficace du panier de solutions avec les acteurs du milieu dans le but de favoriser l'arrimage des actions, prendre en compte les réalités régionales et favoriser l'échange d'informations entre les parties prenantes. Un financement annuel est prévu pour soutenir les porteurs de comités régionaux et le travail des agents de liaison. Les agents seront mandatés pour rencontrer les producteurs agricoles et leur offrir, sur une base uniforme et vulgarisée, les différentes options du panier de solutions;

5. Acquisition de terres agricoles compatibles avec les objectifs environnementaux

Soutien financier visant l'acquisition de propriétés afin d'établir des cultures compatibles avec l'écosystème. Ces acquisitions pourraient être réalisées en partenariat avec des organismes de conservation ou avec la Nation W8banaki afin d'y établir un usage agricole compatible et d'implanter des cultures ancestrales. Un soutien financier annuel est prévu dans le cadre du plan d'action;

6. Soutien aux pratiques agroenvironnementales

Soutien financier visant à poursuivre l'adoption par les producteurs de pratiques agroenvironnementales bénéfiques aux écosystèmes afin de contribuer à la réhabilitation du littoral du lac Saint-Pierre. Dans ce contexte, le MAPAQ a lancé, le 12 janvier 2026, l'Initiative ministérielle de soutien à la transition aux pratiques agroenvironnementales en zone littorale du lac Saint-Pierre 2026-2028;

7. Lutte contre l'érosion des secteurs prioritaires

Réaliser des interventions visant l'aménagement de bandes végétales dans les secteurs les plus sensibles à l'érosion situées le long de cours d'eau de bassins versants prioritaires. Ce volet d'intervention vise à améliorer la qualité de l'eau des petits cours d'eau qui s'écoulent directement dans la zone littorale du lac Saint-Pierre;

8. Valorisation des cultures compatibles (cultures pérennes, agroforesterie et cultures ancestrales portées par les Premières Nations)

Soutenir des activités de recherche et de développement visant la valorisation des cultures pérennes, l'agroforesterie et les cultures ancestrales des Premières Nations (2027-2028 à 2030-2031).

5- Autres options

L'approche du panier de solutions a été privilégiée au détriment d'une approche coercitive basée sur le resserrement de la réglementation en matière d'usage agricole en zone littorale. Conformément aux recommandations du Pôle d'expertise, la réhabilitation du littoral doit prendre en compte la viabilité économique des entreprises agricoles et doit être fondée sur l'engagement volontaire des producteurs. Une approche coercitive aurait généré une forte résistance et aurait fragilisé le lien de confiance avec les acteurs du milieu agricole. Le Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP est donc fondé sur une approche volontaire, collaborative et progressive visant à offrir aux producteurs agricoles du territoire un éventail d'options flexibles et adaptées pour favoriser une transition vers une agriculture durable. Le panier de solutions offre des options flexibles et non des obligations imposées. Il comprend des solutions discutées localement et ayant été validées lors de l'événement de concertation auquel les producteurs agricoles ont été invités à participer (voir rubrique 7). Les solutions sont aussi adaptables aux réalités écologiques et aux contraintes socioéconomiques des producteurs. L'approche est fondée sur des objectifs réalistes et une vision régionale qui contribueront à l'atteinte d'objectifs globaux. L'approche du panier de solutions vient offrir des moyens pour que les entreprises s'adaptent au cadre réglementaire en vigueur et participent aux efforts de restauration de l'écosystème.

Principes directeurs	Résultats concrets attendus
Usage agricole maintenu	Transition vers des pratiques durables
Adhésion volontaire	Choix offerts aux acteurs
Solutions adaptables	Évolution du contenu du panier (dans le temps et entre les régions)
Déploiement progressif	Projets concrets et par étape
Collaboration	Implication de l'ensemble des acteurs vers un objectif commun
Accompagnement	Soutiens technique et financier offerts

6- Évaluation intégrée des incidences

Les répercussions positives sur la santé de cet écosystème riche et unique et les gains environnementaux importants, dans un souci d'acceptabilité économique et sociale, profiteraient à l'ensemble de la société québécoise. L'amélioration des biens et services écosystémiques générés bénéficierait à tous les acteurs issus des nations autochtones et des milieux agricole, municipal, industriel et de la société civile qui sont concernés par la gestion durable du lac Saint-Pierre. Le plan d'action permettrait de contribuer à répondre aux attentes visant l'adoption de pratiques agricoles durables, énoncées par l'UNESCO lors du renouvellement du statut de Région de biosphère en 2023.

Le Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP contribuerait à l'atteinte de plusieurs objectifs en matière de développement durable. Il répond notamment au Plan pour une économie verte 2030, puisque les zones inondables font partie des milieux montrant la plus grande capacité de séquestration du carbone atmosphérique contribuant au réchauffement climatique. Il permettra de contribuer à l'atteinte de plusieurs cibles du Plan nature 2030, de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 ainsi que du Plan d'agriculture durable 2020-2030. Le Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP contribuerait également à l'objectif 3.1 de la Politique bioalimentaire qui vise à accélérer la transition vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, ainsi qu'à certains objectifs du Plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires des quatre régions concernées. De plus, les actions répondraient aux attentes internationales associées au Plan conjoint des habitats de l'Est dans le secteur du lac Saint-Pierre qui vise à soutenir l'habitat de la sauvagine.

Les sommes prévues pour la mise en œuvre de la stratégie de déploiement permettraient de soutenir financièrement les coordonnateurs de comités régionaux ainsi que les agents de liaison qui seraient mandatés pour présenter le panier de solutions et pour accompagner les producteurs agricoles.

La mise en œuvre des différentes options du panier de solutions aurait d'importantes retombées pour les acteurs du milieu. Les organismes environnementaux porteurs d'initiatives de conservation et de restauration de milieux humides pourraient être soutenus financièrement par le programme de la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec, dont le financement proviendra du plan d'action. Les producteurs qui cultivent

dans le littoral ainsi que les producteurs agricoles des bassins versants prioritaires sont également interpellés, ils pourraient bénéficier d'accompagnement et d'appuis financiers pour intégrer des pratiques agroenvironnementales dans leur système de production. Par ailleurs, l'acquisition de propriétés à des fins d'agriculture durable pourrait être explorée et financée dans le cadre du plan d'action. Les Premières Nations pourraient contribuer et valoriser des cultures compatibles, y compris leurs cultures ancestrales. De plus, la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP), active sur le territoire de la Région de biosphère du lac Saint-Pierre, regroupe 53 organismes interpellés par la santé de l'écosystème du lac et par le plan d'action proposé. Enfin, le volet visant à mesurer les bénéfices environnementaux et le volet concernant l'acquisition de connaissances en agriculture durable seraient déployés en synergie avec des chercheurs provenant du milieu universitaire et des instituts de recherche.

Le Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP se veut une démarche volontaire et ne comporte aucun volet coercitif. Aucune analyse d'impact réglementaire n'est requise.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

La présente mesure s'inscrit dans une approche interministérielle concertée. Tel que cela a été annoncé par communiqué de presse lors de la diffusion des recommandations du Pôle d'expertise en juin 2024, le MELCCFP et le MAPAQ se sont engagés dans une démarche de consultation des acteurs du lac Saint-Pierre. Une première phase de consultation des groupes d'acteurs a eu lieu au cours de l'hiver 2025. Les ministères interpellés (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Transports et de la Mobilité durable et Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit), les acteurs des milieux agricole, municipal, environnemental ainsi que la Nation W8banaki ont été consultés par groupe d'intervenants. Des discussions avec l'Union des producteurs agricoles ont permis d'obtenir l'adhésion aux volets d'intervention proposés. Les organismes environnementaux et les acteurs du milieu agricole ont déjà démontré leur intérêt à poursuivre leur collaboration. Une journée de concertation regroupant l'ensemble des acteurs s'est ensuite tenue le 26 novembre 2025, en collaboration avec la TCRLSP. Plus de 180 participants étaient présents à l'événement, dont des représentants de nations autochtones et des milieux agricole, municipal, environnemental, industriel et de la société civile. Sous le thème « Vers un panier de solutions pour une agriculture durable et un écosystème en santé », l'activité avait pour but de présenter le panier de solutions et sa stratégie de déploiement aux acteurs du lac Saint-Pierre.

Les commentaires ont permis de bonifier le panier de solutions, mettant en lumière l'importance de placer l'agriculteur au cœur de la démarche, d'assurer une communication fluide entre les acteurs, de diffuser les connaissances et les résultats, d'assurer un suivi de l'efficacité des mesures, des budgets et de la mise en œuvre des actions, de miser sur une approche souple adaptée aux réalités régionales et structurée grâce à des mandats clairs pour l'ensemble des intervenants. Il a été recommandé d'intégrer les conseillers agricoles à la démarche, de prévoir de la souplesse dans les conditions des programmes et d'alléger la reddition de comptes. Les commentaires recueillis ont également été considérés dans l'élaboration de la structure de gouvernance.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

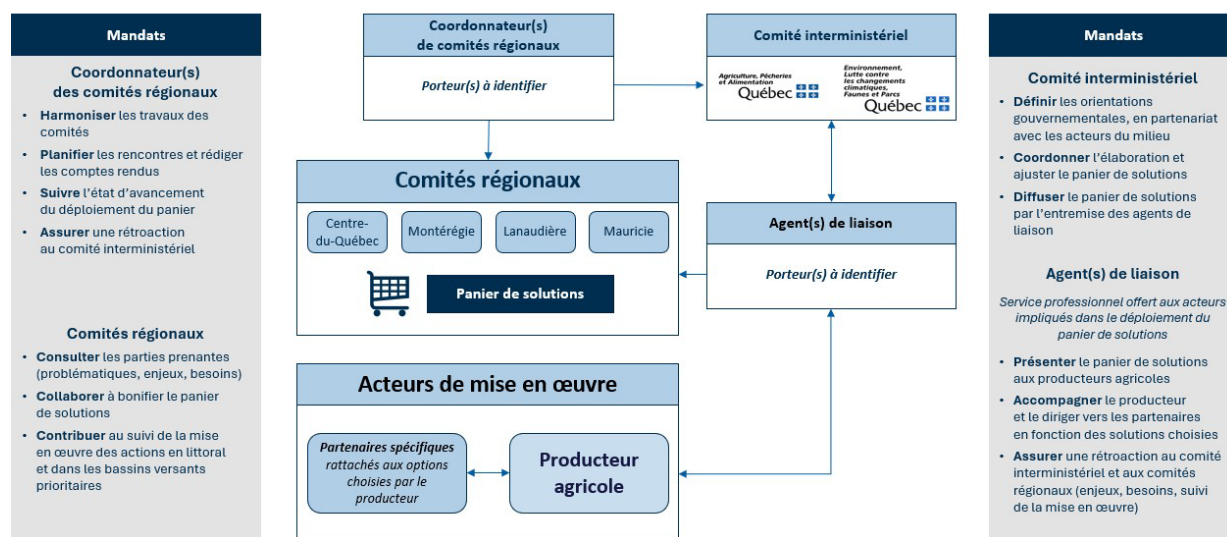
La mise en œuvre du panier de solutions serait assurée grâce à des partenariats établis entre les divers groupes d'acteurs. Elle permettrait :

- D'assurer un accompagnement efficace, personnalisé et crédible des producteurs agricoles;
- D'harmoniser les interventions entre les différents partenaires;
- De garantir une compréhension uniforme des objectifs, des options et des modalités du panier;
- D'assurer une rétroaction continue du terrain vers les partenaires régionaux et les instances gouvernementales.

La stratégie de déploiement du panier de solutions repose sur une approche structurée et collaborative visant à assurer une mise en œuvre cohérente, régionalisée et évolutive.



Stratégie de déploiement du panier de solutions



La mise en œuvre de la stratégie de déploiement du panier de solutions est prévue au cours de la période 2026-2027 à 2030-2031 de façon progressive, permettant aux entreprises de s'adapter. Elle s'appuie sur un comité interministériel responsable des orientations gouvernementales. Ce comité est composé de représentants du MELCCFP et du MAPAQ depuis 2012. Des agents de liaison présenteraient les diverses options aux producteurs, de concert avec les porteurs d'initiatives, en s'inspirant des outils qui seraient mis à leur disposition par le MELCCFP, le MAPAQ et les partenaires. Ces agents de liaison, bien au fait des besoins des producteurs agricoles, assureraient le déploiement opérationnel auprès des producteurs en offrant un accompagnement personnalisé et en favorisant les échanges avec les partenaires appropriés, selon les solutions choisies. Quatre comités régionaux permettraient d'intégrer les réalités régionales à la démarche. Ces comités régionaux seraient formés pour s'assurer d'un déploiement ordonné et concerté entre les divers acteurs impliqués. Pour assurer l'atteinte des objectifs, des mécanismes de reddition de comptes seraient instaurés avec chaque partenaire, mandataire ou porteur d'initiatives, mécanismes qui seront inclus dans les ententes signées. Les mandataires des comités régionaux et des agents de liaison, tout comme

les porteurs d'initiatives, devraient se rapporter et rendre compte au comité interministériel. La coordination des comités régionaux permettrait d'harmoniser les travaux et d'assurer le suivi du déploiement du panier. L'ensemble de la stratégie s'appuie sur une rétroaction continue entre le terrain, les partenaires régionaux et le comité interministériel, afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse du panier de solutions.

Le volet 3 du Plan d'action 2026-2030 de la SIALSP vise à mesurer les bénéfices du plan. Ce suivi aurait notamment pour objectif de rendre compte de la mise en œuvre des différents volets d'intervention sur le territoire et d'ajuster au besoin les interventions. Le suivi serait composé d'une sélection d'indicateurs proposés dans le cadre du développement d'un programme de suivi de l'état de la zone littorale du lac Saint-Pierre¹. Au cours de la période 2026-2027 à 2030-2031, il est projeté d'avoir agi sur 4 500 hectares cultivés, dont le tiers correspondrait à des actions à fortes retombées pour l'écosystème à long terme, en priorité dans les zones les plus sensibles du littoral.

Le plan d'action et son cadre financier seraient annoncés publiquement par le MELCCFP et le MAPAQ lors d'une conférence de presse, accompagnée d'un communiqué de presse, en collaboration avec les acteurs du milieu.

¹ MELCCFP, ECCC et Comité ZIPLSP. 2025. *Proposition d'indicateurs en vue du développement d'un Programme de suivi de l'état de la zone littorale du lac Saint-Pierre*. Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, Environnement et Changement climatique Canada, Comité ZIP du Lac Saint-Pierre. Réalisé dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, 53 p.

9- Implications financières

Le cadre financier du plan d'action couvre les années financières 2025-2026 à 2030-2031. Il s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources existantes et inclut diverses sources de financement déjà confirmées par ententes ou par décrets, dont certaines (volets 1, 6 et 7) ont débuté en 2025-2026 : Plan nature 2030, Fonds bleu, Plan d'agriculture durable, ainsi qu'un montant de 5,3 M\$ annoncé au Plan budgétaire de mars 2026. Le cadre se veut évolutif et pourrait être optimisé selon les besoins, les choix des producteurs agricoles, ainsi que les sources de financement externes qui pourraient être disponibles pour le déploiement du panier de solutions. Il est à noter qu'aucun investissement n'est prévu au Plan québécois des infrastructures. Aucun ajout d'effectifs ministériels n'est nécessaire pour la mise en œuvre du plan d'action. Au cours de la durée du plan d'action, des projets de décret visant l'octroi de subventions seront soumis au Conseil des ministres pour la mise en œuvre des volets 1, 2, 5, 6 et 7.

Plan d'action 2026-2030 – Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre

Les investissements confirmés sont présentés dans les notes qui accompagnent le tableau.

Volets d'intervention (k\$)	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
1. Soutien aux initiatives de conservation et de restauration d'habitats fauniques	750,0 ¹	750,0 ¹	550,0 ²	550,0	550,0	550,0	3 700,0
2. Soutien à l'implantation de prairies permanentes		1 500,0 ³	1 500,0 ³	1 175,5 ²	1 425,5 ²	2 525,0 ²	8 126,0
3. Évaluation de l'efficacité du plan d'action (suivi)		75,0 ²	325,0 ²	325,0 ²	395,0 ²	395,0 ²	1 515,0
4. Mise en œuvre de la stratégie de déploiement du panier de solutions		340,0 ²	340,0 ²	340,0 ²	340,0 ²	340,0 ²	1 700,0
5. Acquisition de terres compatibles avec les objectifs environnementaux		50,0 ⁴	2 882,5	2 882,5	2 882,5	1 782,5	10 480,0
6. Soutien aux pratiques agroenvironnementales	1 333,0 ⁵	1 947,0 ⁵	2 094,5 ⁵	1 270,5 ⁶	2 000,0	2 000,0	10 645,0
7. Lutte contre l'érosion des secteurs prioritaires	1 000,0 ⁷	700,0 ⁷	300,0 ⁶	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0
8. Valorisation des cultures compatibles			700,0	700,0	700,0	700,0	2 800,0
TOTAL	3 083,0	5 362,0	8 692,0	8 243,5	9 293,0	9 292,5	43 966,0

Notes :

¹ Plan nature 2030 : subvention à la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec (Décret 59-2026 du 21 janvier 2026);

² Plan budgétaire de mars 2026 : Plan budgétaire du gouvernement du Québec présenté le 18 mars 2026 (financement partiel : volet 1 de 235,0 k\$ pour l'année financière 2027-2028 et volet 2 de 1 865,0 k\$ pour les années financières 2028-2029 à 2030-2031; financement complet des volets 3 et 4);

³ Plan nature 2030 : accélérer la conservation dans le sud du Québec (Décret 1678-2023 du 22 novembre 2023);

⁴ Budget de fonctionnement interne du MAPAQ;

⁵ Fonds bleu : mesure 1.6 du Fonds bleu (2025-2026 à 2027-2028), administré par le MAPAQ via l'Initiative ministérielle de soutien à la transition aux pratiques agroenvironnementales en zone littorale du lac Saint-Pierre;

⁶ PAD : plan d'agriculture durable, administré par le MAPAQ (financement partiel du volet 6 de 670 500 \$ en 2028-2029 et du volet 7 de 300 000 \$ en 2027-2028);

⁷ Fonds bleu : Mesure 1.6 du Fonds bleu (2025-2026 et 2026-2027), administré par le MAPAQ via une convention de subvention (Décret 248-2026 du 4 mars 2026).

10- Analyse comparative

L'approche proposée est conforme aux constats issus de l'analyse de projets de réhabilitation de plaines inondables menée à l'échelle internationale (dix cas en Amérique du Nord et en Europe). Les initiatives ont toutes reposé sur des approches volontaires. Certaines ont émergé des acteurs locaux au terme d'un long processus de concertation, d'autres ont été initiées par les acteurs gouvernementaux. Dans tous les cas, les gouvernements ont joué un rôle majeur de soutien. Les principaux enseignements suggèrent que la réhabilitation devrait s'inscrire sur le long terme, être basée sur des approches volontaires et collaboratives. Certaines conditions favorisent la mise en place d'initiatives efficaces : complexité réduite des projets, soutien d'un grand nombre d'acteurs légitimes, actions concrètes dans des délais réduits, approche progressive maintenant l'engagement des acteurs, production de connaissances aux différentes étapes, financements appropriés et flexibles, mesures incitatives claires.

La ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

PASCALE DÉRY

DONALD MARTEL